Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le
ID : 045-214503252-20250214-D2025_02-DE

République Française
Département Loiret
Commune de Tivernon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/02/2025

Référence
D2025_02

Objet de la délibération
Vote des subventions communales accordées en 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	7

Date de la convocation
06/02/2025

Date d'affichage
06/02/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 20/02/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le vendredi quatorze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :
Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire,
MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, STEIN Jean-Pierre

Excusés : MORGEAT Guillaume (pouvoir à M BEDU)

Absent(s) : MALLET Jean-Yves, SEVIN Nathalie, MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Objet de la délibération : Vote des subventions communales accordées en 2025 aux associations et autres établissements.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire,

DELIBERE et VOTE les subventions accordées de l'année 2025 pour un montant de 1450.00 €, comme suit :

- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Toury : 150 euros
- Ecole primaire Notre-Dame à Janville (2 enfants scolarisés) : 100 euros
- Les amis des chats du Loiret : 200 euros
- Le comité des Fêtes de Tivernon : 1000 euros

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/02/2025
Le Maire
Delphine BRUCHET

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le
ID : 045-214503252-20250214-D2025_02-DE